

Accessibilité en France : du bon et du moins bon

Stéphane Deschamps
14 octobre 2014





Stéphane Deschamps



Clever Age

100% DIGITAL

Contexte légal

Avant 2005 : 1987

Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées

Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

- 6% de l'effectif salarié (+20 salariés)
- définition des bénéficiaires
- création du **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées**, dont la gestion a été confiée à l'**Agefiph**

Loi de 2005

Loi n° 2005-102

du 11 février 2005

pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Article 47 : obligation

Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Article 47 : WCAG

L'accessibilité des services de communication publique en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées pour les services de communication publique en ligne.

Article 47 : décret

Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles relatives à l'accessibilité et précise, [...] la nature des adaptations à mettre en œuvre ainsi que les délais de mise en conformité des sites existants, qui ne peuvent excéder trois ans, et les sanctions imposées en cas de non-respect de cette mise en accessibilité. Le décret énonce en outre les modalités de formation des personnels intervenant sur les services de communication publique en ligne.

Décret de 2009

Décret n° 2009-546
du 14 mai 2009

pris en application
de l'article 47

de la loi n° 2005-102
du 11 février 2005

Article 1

Un référentiel d'accessibilité fixe, pour l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics qui en dépendent, les règles techniques, sémantiques, organisationnelles et d'ergonomie que doivent respecter leurs services de communication publique en ligne [...] en particulier l'internet, le téléphone et la télévision.

Article 1

... dans un délai de trois ans à compter de la publication du présent décret

Article 6

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics qui en dépendent incluent dans le contenu de la formation continue de leurs personnels intervenant sur les services de communication publique en ligne un enseignement théorique et pratique sur l'accessibilité des services de communication publique en ligne aux personnes handicapées et sur la conformité aux règles et standards nationaux et internationaux en cette matière.

Article 24

Afin de garantir le respect du principe d'égalité de traitement à l'égard des travailleurs handicapés, les employeurs prennent, en fonction des besoins dans une situation concrète, les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs d'accéder à un emploi ou de conserver un emploi

Bâti : 2025

Décrets 2006 : Échéance pour le bâti fixée à 2015

« [...] le constat que l'échéance du 1er janvier 2015 ne pourra être tenue [...] »

Le 25 septembre 2014 le Conseil des ministres approuve le projet d'ordonnance [...] »

Délégation Ministérielle à l'accessibilité
2 octobre 2014

Contraintes

Formation des personnels

Certification/contrôle :
qui s'en charge ?

Contexte politique :
disparition de la DGME

Risque

Pas d'effort à faire
avant 2025 ?

Semi-échec

Coût des audits

Certification pas officielle

Aucun contrôle de l'état :
déclaration volontaire de conformité

RIA : accessibilité « difficile »

RGAA

Référentiel Général
d'Accessibilité pour les
Administrations

RGAA v2 basé sur WCAG 2

En cours : RGAA v3

« plus facile à mettre en place »

Public / privé

Public : obligation légale

Privé : bonne volonté (ou pas)
mais recrutement
donc obligation « par la bande »
sinon discrimination

Privé : « longue traîne »

Bonne nouvelle : RSE

Responsabilité sociale
d'entreprise

« Développement durable »

Prise en charge de l'accessibilité
parmi d'autres critères

Accessibilité

« agile »

Processus classique

1. production de bout en bout
2. audit (*mauvais résultat*)
3. soit action de correction lourde, souvent mal perçue, soit rien
4. si action de correction à l'étape précédente, nouvel audit

Processus « agile »

1. sensibilisation de tous les acteurs
2. réponse ajustée à chaque étape
3. perception : on travaille ensemble à faire un meilleur produit

Décideurs

Sensibilisation

Exemple du ROI de Legal and General
taux de conversion doublé

Stakhanovisme « *best of class* »

Longue traîne : si vous ne prenez pas ces
15% vos concurrents le feront

Livrable : présentation

Designers

Sensibilisation

Contrôle au niveau du design
(couleurs, tailles de polices)

Alerte sur les risques dès les choix
design
(vigilance sur les composants)

Livrable : charte graphique accessible

Intégrateurs (*front-end*)

Sensibilisation - formation

Conseil tout au long du projet
code review, peer programming

POC

Contrôle au fur et à mesure

**Livrables : documentation technique,
code réutilisable (« Compothèque »)**

Développeurs (*back-end*)

Sensibilisation

Conseil

Contrôle de non-régression

*(liens label/champ, textes alternatifs,
etc.)*

Qualifieurs

Exigences projet : dès le cahier des charges technique

Conformité cahier des charges / résultat

Tests de non-régression

Livrables : cahier des charges, cahier de tests, niveau de conformité

Intérêt de cette démarche

Formation « en continu » de
l'ensemble des intervenants

Ne dispense pas forcément d'un
audit certificateur qui viendra
confirmer un meilleur niveau

Outils

comment se rapprocher du but

Démarche globale qualité

*« l'accessibilité est-elle soluble
dans la qualité ? »*

— Jean-Pierre Villain

en fait oui : politique du « pied dans la porte » à travers une démarche globale de qualité

Les outils

Accessibility First Steps :

prise en main même par des profanes

AcceDe Web / AcceDe PDF

Opquast Reporting

évaluation, reporting, affectation de tickets

Conclusion

Loi de 2005 : semi-échec

... mais bon, on croyait aux licornes et aux arcs-en-ciel

Très peu de prise en compte spontanée

RSE

~~Accessibilité « agile »~~

**Accessibilité intégrée dans les
processus**

Intégration dans les processus

Transforme la perception

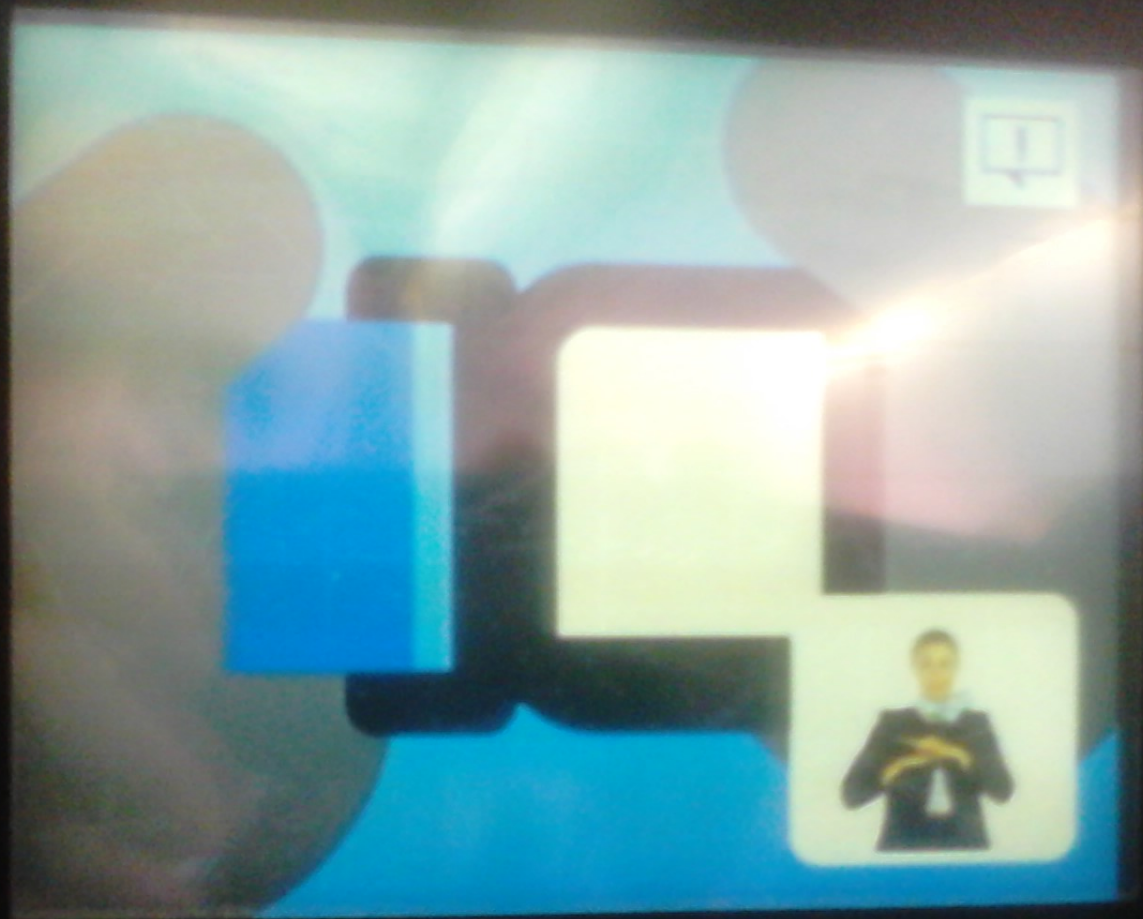
Tous les maillons de la chaîne sont formés

Implication de l'ensemble des acteurs

**Meilleur niveau d'accessibilité
à long terme**

Processus qualité

Le meilleur moyen de tenir
un bon niveau
d'accessibilité, c'est de
**l'intégrer dans un
processus qualité**



TV/Off

Control

Merci à vous !



des questions ?

@notabene

grand merci à Sylvie Goldfain + Orange/EASE